



## **Création ou extension chambre funéraire**

(article R.2223-74 du C.G.C.T. modifié par décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 – art 49)

### **Constitution du dossier : (dépôt du dossier en 4 exemplaires)**

- une demande écrite d'autorisation de création, ou d'extension, d'une chambre funéraire, précisant les motivations.
  - si sollicité par un particulier : préciser nom, prénom et adresse (joindre une pièce d'identité)
  - si sollicité par une société : préciser la dénomination exacte, l'adresse, n° SIRET et le nom du ou des dirigeants
- un extrait KBIS de moins de trois mois
- l'adresse exacte de la chambre funéraire envisagée
- un avant-projet sommaire comprenant :
  - un plan de situation (proximité d'habitations, de zones commerciales...),
  - un plan de masse,
  - un plan des façades,
  - un plan de distribution de l'intérieur du bâtimentS'il s'agit d'une extension, joindre également les plans relatifs à l'existant.
- une notice explicative présentant le projet, en détaillant les caractéristiques et établissant la conformité du bâtiment avec les prescriptions réglementaires (articles D.2223-80 à D 2223-87 du code général des collectivités territoriales) et concernant :
  - la partie technique
  - la salle de préparation
  - les salons de présentation et le matériel de réfrigération
  - la salle de cérémonie
  - la capacité d'accueil
  - les prescriptions relatives à la protection contre l'incendie : présence d'extincteurs, affichage d'un plan d'évacuation, balisage des sorties de secours...
- un projet d'avis au public détaillant les modalités du projet envisagé (modèle joint)

### **Il est important de veiller à ce que les informations techniques figurent au dossier :**

- ▶ Conditions d'alimentation en eau de la chambre funéraire (protection du réseau public) : préciser si pose disconnecteur ou vanne anti-retour
- ▶ Collecte, évacuation et élimination des déchets ménagers et des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : fournir une attestation du prestataire retenu et préciser la fréquence d'évacuation des DASRI
- ▶ Modalités de collecte des eaux usées du site et leur destination :
  - assainissement collectif : préciser structure d'assainissement qui reçoit et traite ces eaux usées
  - assainissement non collectif (ANC) : type conforme à l'étude de zonage de l'assainissement communal et validé par le SPANC (service public d'assainissement non collectif) préalablement à la création de la chambre funéraire